



**Lettre ouverte**

A Paris, le 14 juin 2022

A l'attention de  
Madame Anne HIDALGO  
Maire de Paris  
3, rue Iobau  
75004 Paris

**Objet :** Demande d'audience urgente

Madame la Maire de Paris,

**Vous n'êtes pas sans savoir qu'une grève des Conducteurs (CDA) est en cours depuis le 13 juin 2022 sur l'ensemble des garages de la DPE.**

**LA COLERE DES CONDUCTEURS EST LEGITIME.**

Cette énième colère exprimée par des personnels de la DPE démontre encore une fois l'amateurisme d'une direction autocentrée qui décide de tout en organisant rien, et déclenchant ainsi des colères légitimes.

**Quelques petits rappels historiques :**

C'est sous l'ère de monsieur Bertrand DELANOE qui, pour briser la grève contre la privatisation de la collecte des déchets dans les 3<sup>ème</sup>, 9<sup>ème</sup>, 16<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> arrondissements a mis en place pour les CDA une prime dite « gasoil ».

C'est sous votre ère en 2016, que vous avez modifié le statut des CDA et avez supprimé l'embauche à partir du 3<sup>ème</sup> échelon et aligné leur déroulement de carrière sur des grilles normées en allongeant le temps passé entre les échelons alors qu'ils peuvent prétendre à la retraite à 57 ans. Aujourd'hui, le résultat c'est un déroulement de carrière inférieur à celui des Egoutiers et Eboueurs !

Ceci sans compter le mépris lors de la mise en place de l'augmentation du temps de travail et notamment, les mensonges dans la communication de la DPE envers les CDA comme pour tous les autres personnels sur « il n'y aura qu'une journée de plus de travail » !

**Les couacs à répétitions, comme par exemples :**

- ⇒ L'affirmation du Directeur de la DPE en bilatérale avec notre Organisation Syndicale sur un projet de privatisation totale de la collecte des déchets ensuite démenti par notre élue de tutelle.
- ⇒ La confirmation du Directeur de la DPE en bilatérale avec notre Organisation Syndicale sur un projet de privatisation d'une partie de la collecte des déchets sur le 9<sup>ème</sup> arrondissement encore une fois démenti par notre élue de tutelle
- ⇒ Le coup tordu de la DPE du prélèvement total des jours de grèves des CDA sur la paye de janvier 2022, concernant les jours de grève effectués en décembre 2019 et janvier 2020 pendant le mouvement contre le projet de la réforme des retraites.

Rappelons que la colère dans les garages de la SMM, a pris dès la semaine dernière avec cette précipitation de la DPE concernant la mise en place de la nouvelle procédure de lavage des véhicules et son contre sens historique sur la protection des personnels, malgré les avertissements qu'a porté notre Organisation Syndicale depuis le 19 mai 2022.

Le Directeur de la DPE qui s'était engagé à des réunions de concertations avec l'ensemble des Organisations Syndicales dès janvier 2022 pour étudier les moyens de mise en œuvre de la collecte C3 prévue pour septembre 2022 (conception des itinéraires, études sur les horaires de vidage...) a finalement attendu le 13 juin 2022 pour organiser un comité de concertation sur un projet bouclé et surtout baclé.

Nous ajoutons que la territorialisation contribue, comme nous l'avons déjà exprimé à plusieurs reprises, à une privatisation des missions de service public par le choix des maires d'arrondissement d'utiliser, par le biais de la dite « souplesse », des entreprises privées en lieu et place des moyens mécaniques et humains de la régie avec un budget de 12 millions d'€.

Sur ce sujet, le Directeur de la DPE a affirmé devant toutes les Organisations Syndicales de la DPE que dans cette enveloppe souple la mairie d'arrondissement pouvait faire le choix entre des prestations en régie ou des prestations privées. Nous nous sommes procurés le catalogue et lors de différentes audiences dans certaines mairies d'arrondissement, nous avons eu confirmation que seul le choix des prestations privées est possible.

**Lors du comité de concertation du 13 juin 2022, le Directeur de la DPE a proposé de rencontrer les Organisations Syndicales en bilatérale, la CGT FTDNEEA sera reçue le 15 juin 2022 à 10h00.**

**Nous rappellerons au Directeur que nous ne pouvons qu'être solidaires des colères légitimes des CDA qui s'expriment aujourd'hui dans ce mouvement au vu des éléments décrits ci-dessus.**

**Nous porterons la revendication qui est en cours de négociation avec la DRH concernant les déroulements de carrière et grilles indiciaires de toute la Filière ouvrière de la DPE et notamment celle qui concerne les CDA et Adjoints Techniques :**

- Prise en compte de leurs qualifications, de leurs responsabilités et de leurs spécificités ;
- Reconnaissance de leur statut spécifique ;
- Reclassement indiciaire avec des indices supérieurs à ceux existants à tous les échelons avec les bornages suivants :
  - ⇒ 1<sup>er</sup> Grade Indice Brut (IB) au 1<sup>er</sup> échelon 390, IB au 11<sup>ème</sup> échelon 512
  - ⇒ 2<sup>ème</sup> Grade IB au 1<sup>er</sup> échelon 470, IB au 8<sup>ème</sup> échelon 597
  - ⇒ Emploi fonctionnel IB au 1<sup>er</sup> échelon 567, IB au 5<sup>ème</sup> échelon 672avec à minima une durée identique entre les échelons aux grilles indiciaires revendiquées pour les Eboueurs. ;
- L'intégration des AEMA dans le corps des personnels de Maîtrise ;
- Intégration du volet IFSE dans le traitement budgétaire.

**Nous porterons aussi les revendications suivantes :**

- Le retour de la procédure lavage camions conformément mise en œuvre pendant la période COVID 19 ;
- Comme pour tous les personnels de la DPE, les CDA et Adjoints Techniques doivent avoir un effectif réel correspondant à l'effectif budgétaire en prenant en compte la mise en place de la collecte C3 ;
- Le report de la mise en place de la collecte C3 prévue en septembre 2022 pour prendre le temps d'un réel échange avec les personnels concernés Eboueurs, CDA, TSON, personnels de Maîtrise et la réunion des instances CHSCT et CT du STPP pour la réussite de ce projet que nous partageons ;
- Un inventaire des moyens du Service Public et des besoins réels des usagers pour adapter les effectifs à nos missions et à ses besoins ;
- Arrêt des privatisations et remunicipalisation de toutes les missions confiées aux entreprises privées avec l'embauche prioritaire des salariés de ces entreprises ;
- La prise en compte dans le calcul du temps de travail des jours fériés prévus dans le cycle ;
- Diminution du temps de travail sur la base des 32h00 maximum par semaine pour la sujétion 0.

**La CGT FTDNEEA depuis un certain temps fait l'objet de discriminations syndicales de la part de la DPE** sur certains de nos mandants. Nous en avons fait état à la DRH, à notre élue de tutelle et à l'élue chargée des personnels sur au moins deux cas sans toujours aucune réponse à l'instant où nous vous écrivons.

Si l'objectif de la bilatérale de demain est de chercher des boucs émissaires à la colère des CDA, la DPE ne fera qu'aggraver les relations internes avec les représentants du personnel.

**Madame la Maire de Paris, nous vous demandons de recevoir une délégation CGT FTDNEEA le plus rapidement possible.**

Veuillez agréer, madame la Maire de Paris, notre parfaite considération.

Pour le Syndicat CGT FTDNEEA  
Le Secrétaire Général  
Régis VIECELI